



Commune de Villars-sur-Glâne  
Conseil communal

1752 Villars-sur-Glâne 1  
Case postale 176  
Chèques postaux 17-193-0  
[www.villars-sur-glâne.ch](http://www.villars-sur-glâne.ch)

Séance du Conseil général du 14 mars 2019

## MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL

### Relatif à la modification des arrêts de bus de Villars-Vert, route de Villars

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de modification des arrêts de bus de Villars-Vert qui se situe sur la route de Villars.

#### I. INTRODUCTION

Les arrêts de bus de Villars-Vert comportent en moyenne, en jour ouvrable et dans les deux sens, 750 montées et 850 descentes d'usagers. Il s'agit du 5<sup>ème</sup> arrêt le plus important de la ligne n°2, ligne avec l'une des plus hautes cadences de l'Agglomération de Fribourg. Dans la perspective d'améliorer la vitesse commerciale de la ligne de bus 2 d'une part, et la sécurité des utilisateurs d'autre part, la Commune de Villars-sur-Glâne, en collaboration avec son mandataire SEGC, a réalisé un projet de requalification de l'espace routier à la route de Villars, au droit des arrêts de bus « Villars-Vert ». Différents projets de densification sont en cours de réalisation à proximité, augmentant encore le nombre des usagers potentiels de l'arrêt de bus.

#### II. DESCRIPTIF

Le projet est une requalification ponctuelle de l'espace routier. Le but est de se limiter aux travaux essentiels pour atteindre les objectifs tout en s'efforçant de maintenir les coûts à un niveau raisonnable. Outre le but lié à l'amélioration des conditions de circulation des transports publics et d'améliorer leur vitesse commerciale, il permet de mettre aux normes certaines infrastructures telles que l'accès aux personnes à mobilité réduite, l'amélioration de la sortie de ville pour le service des urgences et la signalisation.



### Modification du gabarit routier

Le projet (voir annexe 1 Plan des travaux) prévoit la modification des voies de circulation avec comme finalité, la création de deux arrêts de bus sur chaussée. Ce changement s'inscrit dans la logique d'amélioration de la circulation des transports publics entrepris par la Ville de Fribourg en 2017, sur les routes de Villars et de Beauregard. Celui-ci s'inscrit également dans la stratégie de l'agglomération de Fribourg, qui vise à donner la priorité au bus. Un bus transporte environ 70 personnes, ce qui correspond à 58 voitures.

### Conformité à la LHand

Par ailleurs, il est prévu dans le cadre de l'étude d'élargir le trottoir existant à l'arrêt de bus Nord. Le trottoir élargi offre un confort non négligeable aux usagers des transports publics, spécialement aux personnes à mobilité réduite. En effet, cette amélioration nous permet de répondre à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) qui prévoit une largeur de 290 cm et une hauteur de 17 cm. Le délai pour la mise en conformité définitive de cette loi est fixé à fin 2023.

À noter que la visibilité des véhicules sortant des propriétés privées est améliorée. Le projet présente l'avantage de raccourcir la traversée piétonne Est. Cela garantit les normes de visibilité, qui ne sont pas atteintes avec l'état actuel. La largeur du trottoir en relation avec la végétation longeant ce dernier ne garantit pas la visibilité en direction de Fribourg. Le projet résout cette problématique. Le trottoir élargi permet au véhicule de s'avancer pour garantir la visibilité au conducteur.

En revanche, seules des modifications mineures sont prévues pour l'arrêt de bus Sud. Il s'agit essentiellement d'une modification du trottoir qui permet de répondre à la LHand. (hauteur 17 cm / largeur 290 cm).

### Service des urgences sanitaires 144

Le projet a été présenté au Service d'urgences sanitaires 144 de la Sarine, le 25 juillet 2018.

En substance, le projet (voir annexe 2) permet d'améliorer la fluidité des passages des services d'urgences. Les services d'urgence pourront dépasser les bus en conservant une voie de dépassement qui sera concrétisée par un revêtement particulier. Il est également prévu de permettre à leurs véhicules de prendre la voie de circulation en contresens en sortie de ville, aux heures de pointe, pour rejoindre ensuite la voie normale. Le dépassement au niveau du giratoire permet de gagner un temps précieux lors des interventions. Cette manœuvre sera possible seulement avec la réalisation de l'ensemble du projet et une adaptation du fonctionnement des feux aux passages piétons.

### Amélioration de la vitesse commerciale et stabilité de l'horaire

En 2012, le bureau Transitec a mené une étude sur l'amélioration de la ligne n°2. Celle-ci démontrait que le réseau de transports publics était sujet à des retards. La problématique provient des charges de trafic, mais aussi de la difficulté que les bus ont pour se réinsérer dans le trafic à la sortie des arrêts. Pour répondre à ces phénomènes, ledit bureau préconisait la réalisation d'arrêts de bus sur chaussée. Ces principes ont été inscrits dans les mesures des projets d'agglomération de deuxième et troisième génération. Dans ce contexte, la Ville de Fribourg a déjà mis en œuvre les mesures préconisées entre les arrêts de Beauregard et Bertigny en 2018. Les effets sont mesurables.

Les chiffres fournis par les TPF montrent pour la ligne n°2, qu'en 2018 entre 7h00 et 9h00 dans la direction d'entrée de la Ville, sur le tronçon Belle-Croix – Beauregard, la stabilité des horaires est maintenue avec les aménagements d'arrêts de bus sur chaussée. La pente des retards est plus faible en 2018 qu'en 2016. Dans les faits, le retard avoisine les 120 secondes en 2018 alors qu'en 2016, le retard aux arrêts avoisinait 180 secondes.

En revanche, au niveau de l'arrêt de Villars-Vert (sans aménagements), il demeure des pertes de temps et d'instabilité de l'horaire. En synthèse, l'efficacité de la mesure est démontrée. Le bus n'a pas à se réinsérer et donc, son retard est moindre et plus stable. La pente du retard est aussi moindre. Il en va de même le soir dans les deux directions (entrée et sortie de Ville). La mesure préconisée par Transitec est donc recommandée dans le cas présent.

Les retards des bus occasionnent un surcoût non négligeable pour l'Agglomération de Fribourg (estimé à 2 millions de francs en 2017), et indirectement pour les communes qui financent les prestations de transport par des charges liées. En effet, lorsque les retards sont trop importants, des bus supplémentaires sont injectés dans le réseau pour garantir un niveau de service acceptable.

### III. DEVIS

Les coûts du projet sont basés sur un devis estimatif. Ils feront l'objet d'une mise en soumission après approbation par le Conseil général.

#### Récapitulation

|   |            |                   |
|---|------------|-------------------|
| - Travaux de génie civil pour le trottoir | CHF        | 135'000.00        |
| - Marquage                                | CHF        | 8'000.00          |
| - Bureau d'étude                          | CHF        | 16'000.00         |
| - Géomètre                                | CHF        | 4'000.00          |
| - Permis de construire                    | CHF        | 2'000.00          |
| - Divers et imprévus                      | CHF        | 10'000.00         |
| <b>Total du projet TT</b>                 | <b>CHF</b> | <b>175'000.00</b> |

### IV. FINANCEMENT

Un montant de CHF 230'000.– figure au budget des investissements sous chiffre 620.501.11

Ces travaux correspondent à une réalisation partielle de la mesure 3M.02.06 de l'Agglomération de Fribourg. Cette dernière prendra à sa charge un montant de CHF 87'500.- correspondant au 50% des coûts.

La Commune de Villars-sur-Glâne participe pour sa part à 15 % des mesures d'infrastructure de l'Agglomération de Fribourg.

## V. CHARGES FINANCIÈRES

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| <b>Demande de crédit TTC</b>   | <b>CHF 175'000.00</b>         |
| Amortissement de 4% sur CHF 175'000.– selon l'article 53 du Règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes | CHF 7'000.00                  |
| Intérêts de 2% sur CHF 175'000.–   | <u>CHF 3'500.00</u>           |
| <b>Total des charges financières annuelles</b>   | <b>CHF 10'500.00</b><br>===== |

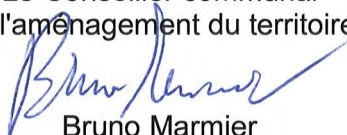
## VII. PROPOSITION

Afin de répondre aux objectifs des planifications directrices en matière de transports publics d'une part, et satisfaire la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) d'autre, le Conseil communal vous propose d'approuver ce message concernant la modification des arrêts de bus de Villars-Vert.

En conséquence, il vous invite à l'autoriser à recourir à l'emprunt pour couvrir la dépense nette de CHF 175'000.– qui en découle.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Conseiller communal  
Responsable du dicastère de l'aménagement du territoire, mobilité et environnement



Bruno Marmier

Approuvé par le Conseil communal  
dans sa séance du 18 février 2019

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Secrétaire**



Emmanuel Roulin



**La Syndique**

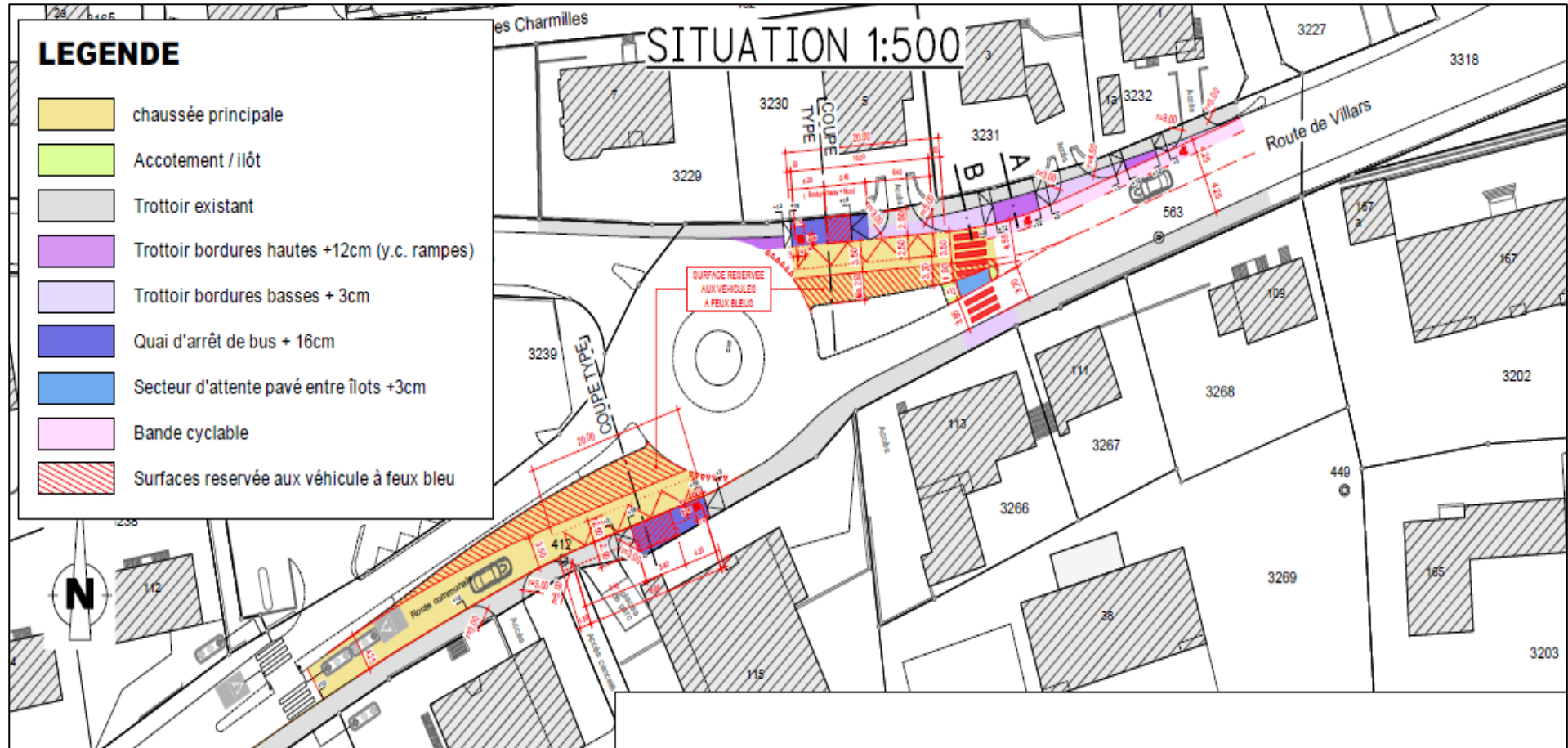


Erika Schnyder

Annexe 1 : - Plan des travaux

Annexe 2 : - Concept de circulation pour les services d'urgence

## Annexe 1 Plan des travaux





## Annexe 2 Concept de circulation pour les services d'urgence

